

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2022

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 12 octobre 2022
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations et réponses de la Municipalité
6. Informations des Commissions et Délégations
7. Préavis municipal 10/2022 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2023
8. Préavis municipal 11/2022 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 70'000.00 TTC pour financer la rénovation de la couche de roulement du pont sur l'autoroute à l'Avenue George de Mestral
9. Préavis municipal 12/2022 relatif à la Convention pour la gestion et l'exploitation de la déchetterie intercommunale de Commugny, Tannay, Chavannes-des-Bois
10. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil communal
11. Divers.

Le Président, M. Luc Wolfensberger, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à M. le Syndic, aux Conseillers municipaux et à Mme Riccio.

1. Appel des membres du Conseil communal

Conseil communal : sur 50 membres élus, 40 sont présents, 10 excusés (Mmes Marzari, Panetto et Schaerer ; MM. Barbé, Dehaynin, Flesher, Künzler, Luyet, Reichmuth et Vazquez).

Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 21.

Municipalité : M. Wohlschlag, Mmes Ansermet, Decurnex Gonzalez et Helmers et M. Lowe présents.

Huissier : M. Shabani présent.

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 19h53.

2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 12 octobre 2022

Le Président demande si des modifications sont apportées à l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022

Le Président indique qu'une version modifiée du procès-verbal a été envoyée avec la convocation ; les modifications demandées se trouvent à la fin du document. Il demande si la manière de procéder convient aux Conseillers communaux.

Les Conseillers approuvent cette manière de faire à l'unanimité.

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022 est approuvé à la majorité par 29 pour, 0 contre et 10 abstentions. Les Conseillers communaux absents à la séance du 14 septembre 2022 se sont abstenus.

4. Informations du Bureau du Conseil communal

Le Président communique les éléments suivants :

Migration de la boîte de messagerie : en cas de soucis rencontrés, les Conseillers peuvent s'adresser à M. Palma. Les redirections automatiques d'email sur des adresses personnelles ne sont pas souhaitées, en raison de l'utilisation des outils collaboratifs. L'adresse @commugny.ch devra être utilisée pour accéder aux listes de distributions et aux calendriers partagés (utile pour la réservation de salle). Mieux vaut attendre avant d'installer la suite Office sur son ordinateur personnel.

Site internet de la Commune : sous la partie « Autorité », il y a un onglet qui concerne le Conseil communal. Toutes les demandes de modifications ou les suggestions peuvent être transmises au Bureau qui se chargera d'une redirection groupée auprès de l'administration.

Piliers publics : il remercie la Municipalité d'avoir mis de l'ordre au niveau de l'affichage, à la suite de la demande d'un Conseiller communal.

Présentations liées à la séance du Conseil : il est prié d'envoyer les informations 48h00 avant.

Sondage de Tamedia : la demande initiale a été vérifiée. Les informations demandées sur le contenu du questionnaire sont restées sans réponse. Les emails n'ont ainsi pas été transmis.

Vacations et indemnités : les vacations du premier semestre ont été transmises à la Bourse communale. Une fois par législature, le montant des indemnités, des vacations et des frais est revu. Une esquisse a été faite en vue d'un traitement durant la séance du mois de décembre. Le Président demande l'accord du Conseil afin que la proposition du Bureau soit soumise à la Commission des finances. **La demande est acceptée à l'unanimité.**

Prochaines séances du Conseil : la séance du mois de novembre est annulée ; la séance du mois de décembre aura lieu le lundi 12 décembre (en lieu et place du 14 décembre).

Votations du 25 septembre 2022 : les résultats sont projetés.

5. Informations et réponses de la Municipalité

M. Wohlschlag, Syndic, aborde les éléments suivants :

- **Gestion du risque de pénurie d'énergie pour cet hiver** : il résume les informations communiquées ce jour lors d'une séance d'information des Préfets du District de Nyon, séance à laquelle était également présent le Chef de l'État-major cantonal. L'exposé était relativement alarmiste. Un point quant à la situation en approvisionnement des trois sources d'énergie est donné : carburant (feu au vert), gaz (feu au jaune ; la situation devrait être maîtrisée durant l'hiver), électricité (feu au vert jusqu'à la fin de l'année, au jaune en janvier 2023, puis au rouge pour février et mars 2023). Les scénarios possibles sont décrits, avec leur occurrence et les impacts possibles. Les communes vont être contactées par l'État-major de crise du Canton pour connaître leur état de préparation. Davantage d'informations seront communiquées en décembre. Pour éviter/diminuer le risque de délestage (pire

scénario), il s'agit de prendre, dès maintenant, de bonnes habitudes (températures plus basses, économiser là où cela est possible). La situation française, très tendue, a également été abordée, de même que la situation des barrages suisses.

- **Réunion de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC)** : lors du Conseil intercommunal du 21 septembre, le sujet de la démission du Commandant, entré en poste le 1^{er} janvier 2022, a été abordé. Il s'en est suivi une procédure de recrutement qui n'a pas permis de trouver de candidat. L'Adjoint au Commandant a assuré l'intérim mais il a été contraint de stopper pour des raisons de santé. Depuis, la fonction est assurée ad intérim par M. Bays, Municipal à Marchissy, ceci dans l'attente de la nomination d'un nouveau Commandant. L'engagement des personnes du Comité est souligné. Lors du dernier Conseil intercommunal, il y a aussi eu la présentation du budget 2023 qui connaît une légère augmentation. La participation des communes passe de CHF 19.86/habitant à CHF 21.63/habitant (+9%). Le budget a été accepté à l'unanimité, moins une abstention. Il a été accepté sur recommandation de la Commission des finances.
- **Fusion de communes en Terre Sainte** : en 2007, il y a eu un préavis d'intention de fusion à 9 communes, accepté à une large majorité. En 2008, une étude de faisabilité et une consultation ont été réalisées ; la Commune de Crans s'est retirée. En 2008-2009, une étude stratégique et opérationnelle à 8 communes a été conduite. En 2010, il y a eu la votation sur la convention de fusion par les Conseils communaux. Tous ont accepté, à l'exception de Founex, ce qui a mis fin au projet.

Depuis la nouvelle législature, via l'Assemblée générale des Syndics, il a été constaté une multiplication des associations intercommunales, des conventions et des contrats de collaboration, avec pour effet une perte de maîtrise tant stratégique que financière pour les communes. La Cour des comptes avait soulevé ce problème en 2016 en concluant que les décisions se prenaient en dehors des organes municipaux et législatifs. Avec l'arrivée prévue des groupes politiques dans les petites communes et un système péréquatif plutôt défavorable aux communes à riches contribuables, le sujet est revenu sur la table. Il a été abordé lors de la séance extramuros de l'Assemblée des Syndics du 17 août qui l'a mis à son ordre du jour, en sus de la question des intercommunalités. Il a été décidé d'inviter M. Curchod, responsable des fusions pour le Canton, lors d'une séance qui s'est tenue le 7 septembre. Le processus de fusion et la feuille de route à tenir ont été abordés. Puis, il s'agissait d'informer les Municipalités, ce qui a été fait le 3 octobre (37 Municipaux étaient présents sur 40), en présence de M. Curchod et du Syndic de Blonay (cette commune a fusionné avec celle de Saint-Légier). La séance n'a pas été optimale, il y a eu beaucoup de présentations et peu de débats, ce qui a créé une certaine frustration. En outre, des rumeurs de fusion courraient et la presse a été mise au courant en amont. À la suite de la séance, il y a eu des articles dans les journaux La Côte et 24 heures ; la communication n'a pas été maîtrisée, car la Municipalité souhaitait d'abord informer les Conseillers communaux.

Lors d'une réunion extraordinaire des Syndics, il a été décidé d'établir une feuille de route en collaboration avec le Canton. Le processus démarrera avec la présentation d'un préavis d'intention au Conseil communal. Le même processus sera suivi dans les autres communes. Il s'agit d'obtenir un accord de principe pour lancer une première étude de faisabilité. En cas d'accord de la part de tous les Conseils communaux, le Canton participera à hauteur de 50%. L'étude de faisabilité déterminera les fondements et les objectifs de la fusion ; elle portera également sur l'aspect financier au vu de la complexité que représente une fusion entre 8 communes riches. Ensuite, la population sera sondée. Puis, des études complémentaires, stratégiques ou opérationnelles, seront réalisées avant un retour au niveau des Municipalités. Les communes décidant d'aller de l'avant établiront une convention d'entente, avant de revenir devant les Conseils communaux respectifs. En cas d'accord, la dernière étape se passera devant le peuple. Il s'agit d'un long processus, un minimum de 4 ans est annoncé.

En conclusion, la Municipalité, à l'unanimité, est favorable à l'établissement d'une feuille de route et à la réalisation d'une étude de faisabilité sur une potentielle fusion entre les communes de Terre Sainte.

Sur la base des informations qui lui parviendront tout au long du processus, la Municipalité décidera si elle adhère à ce projet pour, le cas échéant, revenir devant le Conseil avec un préavis.

Mme Decurnex Gonzalez communique les informations suivantes :

- **Prochaine manifestation** : le Marché de Noël aura lieu le 17 décembre 2022. Davantage d'informations sont disponibles sur le site internet.
- **Illuminations de Noël** : compte tenu de la situation actuelle, la Municipalité a étudié différentes alternatives et a décidé de ne pas installer les étoiles filantes sur les lampadaires, faute d'être munies d'ampoules LED. Seules quelques décorations, munies d'ampoules LED, seront installées ; elles seront illuminées de 17h00 à 22h00 durant la période de Noël.

Mme Helmers aborde les points suivants :

- **Repas des aînés** : il est prévu le vendredi 9 décembre à la salle communale.
- **APEJ** : le Conseil intercommunal de l'APEJ aura lieu le 22 novembre pour aborder le budget 2023. Le CODIR de l'APEJ a accepté la création d'un poste de conseiller école-famille (taux de 60%), ce qui permettra au professionnel engagé d'intervenir pour favoriser la collaboration entre les familles, les enseignants et les intervenants qui gravitent autour de l'enfant. Il est engagé par les communes, respectivement l'APEJ, et se concentre sur la sphère familiale.

Mme Ansermet communique les informations suivantes :

- **Commission du feu** : le budget 2023 a été validé. Le montant pour les huit communes de Terre Sainte se monte à CHF 24/habitant. La Journée annuelle du recrutement pour la Commune aura lieu le 3 novembre à 19h30 à la Caserne de Balesert.
- **Régie des églises** : le budget 2023 a été validé, avec un montant de CHF 17/habitant pour les huit communes de Terre Sainte. Des travaux de rénovation des contreforts du temple de Commugny ont été validés ; ils auront lieu prochainement.
- **SITSE** (message adressé aux membres de la Délégation) : il est prévu, le jeudi 13 octobre, à l'issue de la séance du Comité de direction, une séance avec les Commissions des travaux et des finances. Le Conseil intercommunal aura quant à lui lieu le 10 novembre.
- **RC 2-B-P** : la Municipalité a reçu une réponse à son courrier du 31 mai, ceci en date du 27 septembre, de la part de la DGMR. Le remplacement de l'enrobé, entre le chemin des Arrenny et l'entrée de Commugny, est confirmé pour l'été 2023. Pour définir les travaux, une campagne d'auscultation de la chaussée (carottages) a eu lieu la semaine passée.
- **Vy-des-Mores** : la soirée de présentation aux riverains a eu lieu. Des remarques ont pu être communiquées ; elles seront reprises dans la finalisation du projet. Le préavis ne sera pas prêt pour décembre, il est prévu pour mars. L'évolution du projet sera présentée à la Commission des routes et, début 2023, aux services du Canton (examen préalable).

M. Lowe aborde les éléments ci-après :

- **Règlement sur les naturalisations** : il a été signé par la Conseillère d'Etat. Le délai référendaire court pour 30 jours, avant son entrée en vigueur.
- **Noctambus** : un service de bus est assuré par les TPG depuis la Place Bel-Air (Genève) en desservant les villages environnants, dont Commugny, les vendredis et les samedis soir. À la suite de la réduction de la fréquentation, conjuguée à la hausse de l'offre de train durant la nuit, les communes desservies ont été consultées. Elles ont pour la plupart décidé de dénoncer la convention pour la fin 2023, ce qui aura un impact sur l'horaire 2024. Région de Nyon évalue d'autres possibilités au départ des gares.
- **Plan d'aménagement communal** : il a été déposé au Canton pour un examen préalable.
- **Tableau des préavis** : un tableau réactualisé de tous les préavis en cours est projeté.

6. Informations des Commissions et Délégations

Le Président relève que les délégués auprès du Conseil intercommunal de l'ORPC étaient absents lors du dernier Conseil suite à une erreur administrative. Entre-temps, une réunion s'est tenue avec certains délégués de l'APEJ pour aborder la coordination. A son issue, le Bureau a souhaité que les suppléants soient intégrés à part entière dans le flux d'information des délégations, ce qui leur permettra d'être au courant des sujets abordés.

Commission des finances

M. Weisskopf communique quelques informations à la suite de la séance de présentation du budget 2023 d'Arsco SA, séance à laquelle la Commission a été invitée. Pour un total des charges de CHF 6'514'400, il est constaté une augmentation de CHF 476'100 (+8%) en 2023, par rapport au budget de 2022. Celle-ci est essentiellement due à trois raisons :

- Personnel : engagement d'un directeur et d'un assistant technique, afin de professionnaliser les services et de décharger le président et le chef de service.
- Intérêts : pour tenir compte des nouveaux taux annoncés et des renouvellements de la dette.
- Énergie : chauffage et électricité (52% de hausse annoncée par Romande Energie).

Pour atténuer les charges, il a été décidé de réguler les réserves (pas d'augmentation en 2023 et diminution des réserves pour des travaux spécifiques). Les charges pour l'APEJ n'augmentent que de 5% pour atteindre CHF 5'760'350, ce qui est dans la moyenne des cinq dernières années.

Les défis pour 2023 sont le passage à une nouvelle comptabilité gérée par une fiduciaire, ainsi que la gestion et la restructuration de la dette.

Délégation auprès du Conseil intercommunal des SITSE

M. Van Beneden informe que la prochaine séance aura lieu le 10 novembre. En tant que membre de la Commission des travaux (représentation de Commugny), il a été convoqué pour une séance qui aura lieu le lendemain ; un retour sera fait lors de la prochaine séance du Conseil.

Commission de recours en matière d'impôt

M. Weisskopf informe que dans le cadre de leurs travaux, il a été contacté par la juriste de l'Union des Communes Vaudoises (UCV). Il a appris que l'UCV organise des séances d'information à l'attention des commissions communales. Il a participé à une séance du 5 octobre au cours de laquelle il y a eu une présentation de la part d'un avocat, intervenant en qualité de membre de la Commission de recours de la Ville de Lausanne (150 recours traités/an). Il s'agissait d'une séance très instructive ; les informations seront distribuées à tous les participants à la fin des séances en novembre et pourront être utiles en tant que guide pour les futurs recours.

7. Préavis municipal 10/2022 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2023

Le Président demande aux membres du Conseil l'autorisation de donner la parole à Mme Riccio.

Le Conseil communal approuve la demande à l'unanimité.

M. Wohlschlag mentionne qu'il y a un bon équilibre financier. Les revenus se confirment et les liquidités sont présentes. Il est raisonnable d'espérer que l'année se terminera avec une marge d'autofinancement positive, sous réserve de possibles surprises en fin d'année, dès que les décomptes définitifs de la facture

sociale et de la péréquation seront transmis. Pour le budget 2023, ils viennent de recevoir les acomptes. La Commune étant tributaire de ces acomptes et de la péréquation, il est fort probable que le budget se situe plus près du million négatif que de l'équilibre mais cela reste dans une proportion maîtrisable. La situation financière est jugée de « satisfaisante » à « bonne » et il s'agira de voir à quel niveau les résultats seront stabilisés. En conclusion, il indique que la Municipalité propose de maintenir une deuxième année consécutive le coefficient d'impôt communal sur le revenu et la fortune à 57% de l'impôt cantonal de base pour l'année fiscale 2023.

M. Weisskopf lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le Président projette l'arrêté d'imposition aux Conseillers communaux.

Le préavis municipal 10/2022 est approuvé à l'unanimité.

8. Préavis municipal 11/2022 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 70'000.00 TTC pour financer la rénovation de la couche de roulement du pont sur l'autoroute à l'Avenue George de Mestral

Mme Ansermet informe que les soumissions sont terminées. Quatre offres ont été reçues, les montants sont inférieurs par rapport aux chiffres annoncés. L'adjudication sera faite parmi les 3 offres les plus basses. Pour Commugny, le montant sera 20% inférieur pour la partie génie civil.

Mme Alonso lit les conclusions du rapport de la Commission des routes.

M. Weisskopf lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. Peter s'interroge quant à l'ampleur des travaux en lien avec la réfection du pont. Il souhaite savoir si l'entier du pont sera rénové à la suite du choc subi.

Mme Ansermet répond que le pont a déjà été réparé à la suite du choc. Il n'est pas prévu d'effectuer des travaux d'importance ; ce qui est prévu concerne la partie du soutènement, de même que les parties ayant subi des infiltrations en lien avec le bitume en surface.

Le préavis municipal 11/2022 est approuvé à 38 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

9. Préavis municipal 12/2022 relatif à la Convention pour la gestion et l'exploitation de la déchetterie intercommunale de Commugny, Tannay, Chavannes-des-Bois

Mme Ansermet précise que le Conseil communal de Commugny est le dernier Conseil à devoir se prononcer sur la convention. Les autres communes l'ont toutes approuvée à l'unanimité.

Mme Bärtsch lit les conclusions du rapport de la Commission ad-hoc.

M. Kaltenrieder demande si, au niveau de la Commission de gestion, il ne sera plus nécessaire de rapporter au sujet de la déchetterie étant donné qu'il s'agira d'une intercommunalité.

Mme Ansermet répond que Commugny reste la Commune boursière et, qu'à ce titre, la Commission de gestion aura un rapport indépendant du rapport de gestion à faire et à fournir aux autres communes.

Le préavis municipal 12/2022 est approuvé à l'unanimité.

10. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil communal

Question de M. Kuhn :

En lien avec la question de M. Gonthier, posée lors de la séance du Conseil communal du 9 mars 2022 au sujet de la promotion et du signallement du chemin piétonnier aménagé de la Riaz, notamment auprès des élèves, au moyen de flyers par exemple, M. Kuhn constate que rien n'a été fait et souhaite savoir quelle est la situation.

Mme Ansermet répond qu'il y a un panneau d'indication et que celui-ci ne peut pas être déplacé de l'autre côté de la chaussée. Quant à la campagne d'information, elle se fait naturellement auprès de tous les élèves scolarisés à Commugny. Plusieurs fois par année, ceux-ci se rendent à pied à la bibliothèque des Rojalets en empruntant ce chemin avec leur enseignant-e. Une fois que ces élèves sont plus grands et qu'ils se rendent aux Rojalets, ils connaissent de facto ce chemin. Il n'est pas possible de les contraindre à passer par le chemin de la Riaz, alors même qu'ils utilisent la route de Founex qui est plus sécurisée depuis la réalisation du nouveau trottoir.

Questions de M. Kaltenrieder :

1. Piscine-patinoire : à la suite de la réception de la newsletter d'Arsco SA, dans un souci de maîtrise des coûts, il souhaite savoir si le budget est confirmé comme annoncé au début du projet. Il se pose la même question à propos des coûts de fonctionnement. Il souhaite également qu'Arsco SA communique plus clairement sur les éventuels problèmes connus, non planifiés, rencontrés. Il estime que le fait de communiquer de manière claire et directe ne pourra qu'augmenter le climat de confiance entre les institutions.
2. Nouvelles salles de gymnastique à Coppet : selon les chiffres du Canton, une salle de gym coûterait au maximum 5 millions de francs. Quelles sont les raisons spécifiques qui font que les deux salles de gym sont budgétées à CHF 14,5 millions de francs.

En lien avec la première question, M. Wohlschlag répond qu'au cours du dernier Conseil d'administration d'Arsco SA, il a demandé au responsable du comité de pilotage une totale transparence sur le projet, avec une communication en continu, en particulier au niveau de la conception et la planification des travaux et le coût du projet. Il a été agréablement surpris lors de la séance de présentation du budget 2023 ; ils ont eu droit à une bonne présentation qu'il projette aux membres du Conseil. Il est prévu que les informations figurent sur le site d'Arsco SA de manière plus exhaustive.

Il informe de la « nouvelle donne », à savoir l'interaction du projet avec les eaux claires. Cet élément avait été signalisé à l'époque par les ingénieurs car il y a une triple canalisation qui passe sous le terrain. Il avait été indiqué qu'elle était suffisamment enterrée pour ne pas gêner le projet. Or, lors des premières fouilles, il a été constaté qu'elle n'était pas si profonde que prévue. Aujourd'hui, cette canalisation interfère avec les fondations de la piscine-patinoire. Une discussion entre le COPIL, les responsables du projet et les SITSE est prévue prochainement pour déterminer la suite à donner (possibilités : enterrer davantage la canalisation ou contourner le projet). Il s'agira de déterminer le risque d'avoir des coûts supplémentaires et l'entité qui paiera le surcoût. Des travaux de préparation seront nécessaires avec un impact sur l'avancement du projet. En parallèle, un gros travail d'optimisation est fait par le COPIL pour réduire les coûts et compenser la hausse des matériaux ; il projette des exemples. Quant au risque d'augmentation des coûts, les futures soumissions permettront d'y répondre.

En lien avec le coût global du projet (CHF 22 millions), il inclut les coûts de construction desquels il faut déduire les subventions du Canton (CHF 3 millions) et la participation de Coppet (CHF 4,5 millions). On parle d'un emprunt de CHF 14,5 millions de francs. Cette dette devant être amortie, des coûts d'exploitation

sont liés et déterminent un franc par habitant. Il y a 10 ans, un coût maximum de CHF 56/habitant avait été communiqué. Les dernières estimations donnaient un coût de CHF 52/habitant. Aujourd'hui, il semblerait que l'on s'approche davantage des CHF 56/habitant, malgré la hausse du nombre d'habitants. L'objectif est de maîtriser la hausse des coûts pour rester dans la fourchette de CHF 56/habitant. Quant au planning, les fouilles ont été effectuées et les travaux de terrassement ont débuté. La mise en service est prévue pour la fin 2024 et les aménagements extérieurs pour 2025.

M. Kaltenrieder constate que le projet coûtera plus cher. Il félicite la volonté d'Arsco SA d'être plus transparente par rapport aux réels coûts occasionnés et se réjouit que la communication soit régulièrement mise à jour sur le site internet.

M. Wohlschlag ajoute avoir œuvré dans ce sens.

Sur la deuxième question (salles de gymnastique), M. Wohlschlag mentionne ne pas avoir trouvé le chiffre avancé par M. Kaltenrieder (CHF 5 millions).

M. Kaltenrieder précise que cela se trouve dans le rapport de la Commission de gestion 2021, un lien y fait référence au niveau du tableau des réalisations cantonales.

M. Wohlschlag ajoute s'être renseigné et relève qu'il s'agit de comparer ce qui est comparable. Il a trouvé une liste de réalisations scolaires liées aux salles de gymnastique qui sont listées par type de salle (VD 3, VD 4 et VD 5). A Lavigny, une salle de type VD 3 a coûté CHF 4,5 millions, à Aubonne, une VD 4 a coûté CHF 6,8 millions et, à Blonay, une VD 5 a coûté CHF 9,4 millions. Il s'est renseigné auprès du maître d'œuvre pour connaître le détail des calculs. Il faut tenir compte de la totalité des prestations d'étude jusqu'à la mise en service, les travaux préparatoires et les différentes investigations préalables. Dans le crédit voté, il y a aussi la réalisation des terrains et des aménagements extérieurs ainsi que le mobilier et les équipements. Il a appris dans la présentation faite par la Commission des bâtiments d'Arsco SA qu'il y avait une variante basse, avec un investissement global de CHF 11 millions et une variante haute, à hauteur de CHF 14 millions ; cette dernière faisant passer les frais d'exploitation de CHF 600'000 à CHF 800'000. L'APEJ a retenu la variante haute.

M. Kaltenrieder demande si Arsco SA va piloter le projet de salles de gymnastique et, cas échéant, si la communication sera également visible sur leur site.

M. Wohlschlag confirme qu'Arsco SA va piloter le projet. En outre, il a déjà demandé que la communication soit également transparente sur ce projet.

M. Kaltenrieder réitère son souhait d'obtenir des informations transparentes, car la Commune va payer pour un projet pour lequel il y a eu très peu d'informations.

M. Wohlschlag soulève la question de savoir si c'est l'APEJ qui aurait dû mieux informer au préalable ou si cela faisait partie du rôle des délégués. Maintenant que le projet a été confié à Arsco SA, il est de leur responsabilité de fournir des informations adéquates. Il espère obtenir la même communication que celle mentionnée au niveau du projet de piscine-patinoire.

M. Weisskopf revient sur les CHF 14 millions mentionnés et précise que dans ce montant, il y a les CHF 4 millions de la piscine. Coppet les a payés en disant qu'Arsco SA allait construire une salle de gym pour leur commune. Le coût total de la piscine s'élève à CHF 22 millions, ce sont les coûts effectifs. Les salles de gymnastique ne devraient pas coûter CHF 14 millions pour Arsco SA, car c'est la Commune de Coppet qui devrait construire une salle de gym. En termes de calcul, il ajoute que les amortissements et les intérêts calculés sur la version haute ne sont pas corrects (CHF 14 millions sur 30 ans à 4% d'intérêts donne un montant de CHF 900'000). Il souhaite que le message soit transmis.

Le Président demande si le message doit être transmis aux délégués de l'APEJ.

Mme Dittli-Lemoing indique qu'ils n'étaient pas au courant de toutes ces informations.

M. Weisskopf confirme que le message peut être transmis à la délégation de l'APEJ.

Mme Helmers, sur le préavis soumis en mars, rappelle que le Comité de direction de l'APEJ soumettait au Conseil intercommunal l'approbation du principe de la construction des salles de gymnastique, avec le montant des frais associés. Il n'y a pas eu davantage d'informations. Ensuite, Arsco SA a été mandatée. Le Conseil intercommunal de l'APEJ s'est uniquement prononcé sur le principe, avec un montant maximum de CHF 800'000 de frais d'exploitation.

M. Wohlschlag ajoute qu'il va également relayer la remarque de M. Weisskopf.

M. Williams mentionne qu'une salle de gymnastique coûte CHF 7 millions et que Coppet a subventionné la piscine-patinoire pour CHF 4,5 millions, en profitant de CHF 2,5 millions subventionnés par le reste des communes. Ce n'est pas ainsi que les choses auraient dû se dérouler. Selon lui, vu que la piscine-patinoire ne pourra pas être utilisée comme une salle de gym, il aurait fallu supprimer les CHF 4,5 millions et Coppet aurait dû contribuer à moitié au projet de construction des salles de gym. Deuxièmement, il mentionne qu'ils ont abordé l'investissement – important – du projet de piscine-patinoire en début d'année, avec des rumeurs d'un projet de construction de deux salles de gym coûteuses. Il relève le manque de transparence associé, d'autant que directement après l'approbation du premier projet, il y a eu le lancement du projet des salles de gymnastique. Au total, il y a un investissement de CHF 22 millions pour la piscine et de CHF 14 millions pour les salles de gym, au moment même où les taux d'intérêt augmentent. Il s'agit de prêter attention aux aspects financiers à l'avenir.

M. de la Fuente précise que Mme Dittli-Lemoing, via une motion, et lui-même avaient tenté de convaincre les membres de ne pas voter pour le projet mais leurs deux propositions avaient été invalidées.

Le Président indique s'être réuni avec les membres de la délégation de l'APEJ pour travailler sur des décisions communes au sein de la délégation à transmettre auprès du Conseil intercommunal et promouvoir une coordination. L'objectif est d'améliorer le pouvoir de proposition de la Commune au sein des différentes délégations intercommunales.

M. Kaltenrieder demande qu'au niveau des prochains projets, il n'y ait plus de validations de principe. Il souhaite que les décisions se prennent sur la base de projets concrets et non sur la base d'estimation.

M. Wohlschlag souscrit aux trois dernières remarques. Il tente d'agir en tant que facilitateur. Les remarques montrent la limite des intercommunalités ; le fonctionnement devient complexe à partir d'un certain volume. Il rappelle qu'Arsco SA avait pris le relais car le temps avait manqué pour la création d'une intercommunalité. Si la fusion ne devait pas se faire, il serait nécessaire d'aborder le fonctionnement des intercommunalités, notamment en matière scolaire.

Le Président remercie le Syndic pour le gros effort fourni ; il perçoit un net changement. Il remercie aussi les Conseillers qui posent préalablement leurs questions, cela permet à la Municipalité de donner rapidement une réponse. Il rappelle la newsletter électronique d'Arsco SA. Si l'un des Conseillers ne la reçoit pas, il peut envoyer une demande à la secrétaire.

11. Divers

Le Président informe que le calendrier 2023 a été annexé à la dernière convocation. Il s'agit de dates indicatives. Il rappelle que deux séances (juin et décembre) commenceront plus tôt.

M. Gonthier s'adresse à la Municipalité au sujet du chemin de la Fin. Il a une remarque au sujet de la circulation au niveau de la jointure entre Tannay et Commugny. Il constate qu'il y a actuellement beaucoup de constructions mais que le chemin se dégrade fortement ; seules des réparations ont été faites par-ci, par-là. Ce chemin est très emprunté par les habitants des environs. Il souhaite qu'une réfection soit envisagée dans un avenir proche.

M. Facchin souhaite savoir s'il existe des critères pour engager des travaux de réfection sur tel ou tel chemin. Cas échéant, il souhaite savoir s'ils sont documentés.

Mme Ansermet précise qu'elle apportera les réponses lors du prochain Conseil communal.

**Le prochain Conseil communal aura lieu le
Lundi 12 décembre 2022 à 19h15, suivi d'un repas.**

La séance est levée à 21h40.

Le Président

La Secrétaire

Luc Wolfensberger

Catherine Weber